

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant GILLES LAFRANCE	Numéro de permis 2014016	Date d'inspection Le 07 mars 2023	
Nom de l'établissement Centre éducatif l'envol de Dieppe		Numéro de téléphone (506) 384-2361	
Adresse 11 ruelle David Dieppe NB E1A 0J7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Tina Richard Tardif		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
8(2) Le nombre maximal d'enfants bénéficiaires de services dans une garderie éducative à temps plein ou à temps partiel est, comme l'indique le permis, de soixante par permis, y inclus ceux de l'exploitant.	8(2)	07 mars 2023	07 mars 2023
Commentaires : Le nombre d'enfants présents n'est jamais supérieur au nombre inscrit sur le permis. L'exploitante a dû envoyer un enfant à la maison pour respecter le nombre inscrit sur le permis. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Durant l'inspection de renouvellement, l'inspectrice a observé les enfants faire des activités dirigées, la collation, le dîner et des jeux libres.</p> <p>Les enfants tous les mercredis vont patiner au centre-ville et font des activités à glisser et marcher dans les sentiers.</p> <p>Des interactions positives furent observées entre les enfants et éducatrices.</p>

original signé par
Tina Richard Tardif

Le 14 mars 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Louise Desrochers

Le 14 mars 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date